

Les avocats d'Emile Louis contre-attaquent

APRÈS SON ARRESTATION en décembre 2000, Emile Louis, 69 ans, le tueur présumé des disparues de l'Yonne, a été mis en examen en février 2001 pour « viol avec tortures et actes de barbarie » par le juge Didier Guissart à Draguignan (Var) là où il était installé pour sa retraite. Des actes commis contre son épouse Chantal P..., 54 ans, sa belle-sœur, Karine, ainsi que deux autres femmes. Cette instruction est aujourd'hui terminée mais les avocats de l'ex-chauffeur de car envisagent de demander un non-lieu faute de preuves suffisantes.

Une chaîne avec un cœur avait suffi à Emile Louis pour séduire Chantal P... en avril 1992, une femme fragilisée et maltraitée par son mari. Le 10 juin 1992, Emile Louis, qui venait de purger quatre ans de prison pour attentats à la pudeur sur ses enfants, se marie avec Chantal, subjuguée par cet homme « charmant » qui enfin s'occupait d'elle. Mais tout cela allait tourner au drame.

Chantal a raconté aux gendarmes les sévices imposés par Emile Louis qui, selon elle, la droguait avant de la blesser avec un canif. Emile la ligotait nue sur une table... Mais Emile s'est aussi attaqué à Karine M..., 24 ans aujourd'hui — la fille née d'un précédent mariage de Chantal — violée selon son témoignage depuis l'âge de 12 ans par son beau-père. Il y a aussi parmi les victimes Isabelle B..., qui est la femme de ménage du couple. Isabelle comme les victimes d'Emile dans l'Yonne sortait d'un institut médico-éducatif. Mais aussi Annie R... qui a le souvenir d'avoir été droguée puis dévêtue par le retraité.

« Deux des victimes se sont rétractées devant le juge et le dossier manque cruellement d'éléments objectifs », constatent les avocats d'Emile Louis, de Renaud Arlabosse et Lionel Alvarez qui dénoncent le « manque de crédibilité » de Chantal P... décrite par une expertise comme étant sujette à des tendances hallucinatoires. Et de rappeler que

les expertises médicales n'ont pas démontré de traces de sévices sur Chantal. « Emile Louis n'est pas l'alchimiste qu'on a décrit », précise encore M^e Fraitag, l'avocat d'Emile Louis dans le dossier de l'Yonne qui assure que les médicaments saisis chez le couple servaient surtout à soigner Chantal P... Quant au viol de Karine, l'avocat insiste encore sur « le manque de preuves et d'éléments ». Alain Fraitag envisage de demander un non-lieu.

A l'inverse, M^e Didier Seban, l'avocat des victimes, balaie cette version rappelant d'abord qu'Emile Louis a reconnu les faits avant d'avouer. « Les accusations de son épouse et de Karine sont concordantes et lors de la confrontation, elles ont maintenu des déclarations très précises », précise l'avocat qui ne voit pas comment « Emile Louis pourrait échapper à la cour d'assises ». Peut-être à l'automne après la décision du juge d'instruction de renvoyer ou non le dossier.

JEAN-MARC DUCOS ET GEOFFROY TOMASOVITCH